

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes souhaite recevoir des mémoires dans le cadre de son étude sur l'eau douce. Les parties intéressées à en présenter un peuvent se servir des questions suivantes comme guide.

Questions destinées aux parties intéressées en prévision de l'étude du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes sur l'eau douce

1. Information préliminaire

- a) À quels aspects de la protection et de la gestion des ressources en eau douce votre organisation se consacre-t-elle?

2. Interaction et collaboration avec des ministères et organismes fédéraux

- a) Votre organisation travaille-t-elle avec des ministères et/ou des organismes fédéraux sur des dossiers relatifs à l'eau douce? Si c'est le cas, de quels ministères, organismes et dossiers s'agit-il?
- b) Les questions d'eau douce qui intéressent tout particulièrement votre organisation relèvent-elles d'un ministère fédéral ou d'un organisme précis, ou concernent-elles de multiples ministères et/ou organismes? Dans ce dernier cas, avez-vous pu déterminer avec quel ministère ou organisme responsable travailler?
- c) Avez-vous obtenu des réussites dignes de mention grâce à votre travail avec le gouvernement fédéral dans le domaine de l'eau douce? Si c'est le cas, veuillez donner plus de détails. Dans le cas contraire, quelles en sont les raisons à votre avis (p. ex. absence de programme adapté à vos besoins, ou absence d'unité ou de service ayant un mandat clair au sein du ministère ou de l'organisme avec qui vous travaillez)?
- d) Prévoyez-vous établir des relations avec la nouvelle Agence canadienne de l'eau? Si oui, comment? Quelles sont vos attentes envers l'Agence?

3. Lois, politiques et règlements fédéraux en matière d'eau douce

- a) Votre organisation discute-t-elle avec des ministères et/ou des organismes fédéraux concernant les politiques, les lois, les règlements ou les programmes de financement relatifs à l'eau douce? Si c'est le cas, veuillez donner plus de détails.
- b) Constatez-vous des lacunes dans les lois, les politiques, les initiatives et/ou les règlements actuels du gouvernement fédéral en matière d'eau douce, ou dans ceux de toutes les administrations en général? Si c'est le cas, veuillez donner plus de détails.
- c) Pensez-vous que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle plus efficace dans la protection des bassins hydrographiques du Canada? Si c'est le cas, quel devrait être ce rôle, et quels bassins méritent plus d'attention?

- d) Y a-t-il des aspects des politiques, des lois et/ou des règlements sur l'eau douce dans lesquels le gouvernement fédéral devrait intervenir davantage?
- e) Y a-t-il des aspects des politiques, des lois et/ou des règlements sur l'eau douce dont le gouvernement fédéral devrait se retirer au profit d'un autre ordre de gouvernement ou du secteur privé?
- f) Avez-vous connaissance de cas où le gouvernement fédéral a manifestement bénéficié de l'apport de votre organisation dans ses lois, ses politiques, ses règlements et/ou ses initiatives?

4. Collecte de renseignements et de données

- a) Pensez-vous que suffisamment de données sur l'eau douce sont recueillies et publiées au Canada?
- b) Pensez-vous que le partage des données sur l'eau douce devrait être amélioré?
- c) Aimerez-vous que le gouvernement fédéral fournisse, aux intervenants du domaine de l'eau douce, un type de données ou de renseignements en particulier?
- d) Votre organisation a-t-elle déjà eu du mal à obtenir, du gouvernement fédéral, des données bien organisées sur les questions d'eau douce?
- e) Le manque de normalisation des données ou des renseignements entre les différents ordres de gouvernement réduit-il la capacité de votre organisation à atteindre ses objectifs concernant la protection et la gestion des ressources en eau douce?

5. Questions internationales et commerciales

- a) À l'échelle internationale, le Canada devrait-il jouer un plus grand rôle dans la recherche de solutions au défi que représente la sécurité des ressources en eau douce, que ce soit par l'entremise du secteur public ou du secteur privé?
- b) Croyez-vous que les entreprises privées canadiennes, y compris les institutions financières, peuvent et doivent jouer un rôle à l'échelle internationale?
- c) Quel rôle le gouvernement fédéral peut-il jouer afin de mieux soutenir la recherche universitaire, la R-D, les entreprises, les produits et les services dans le domaine de l'eau douce?

Les mémoires peuvent être présentés à n'importe quel moment, mais ceux qui seront reçus d'ici le 7 mai 2021 pourront éclairer le Comité dans la sélection des témoins qui seront invités à comparaître aux réunions sur le sujet.